

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 87 (1999)

Heft: 1431-1432

Artikel: Femme + enfant + profession + politique + ?

Autor: Chapuis-Bischof, Simone

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-281566>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une lectrice nous a envoyé un poème en hommage à Ruth Dreifuss pour son geste symbolique envers des Kosovars lors de son retour d'un voyage officiel - elle en ramena quelques-uns dans son avion présidentiel.

LE FIL ROUGE

Un fil rouge, ténu, dans la pelote de la vie,
qui roulé aux autres, murmure: «Je suis ici.
Fier de reconnaître aux semblables leur texture,
qui des miennes illumine les brisures.»

Le fil rouge défit les poches à bulles de l'oubli,
transmue des mains vides en conques ennoblies,
ferme à double tour son doux confort,
s'ouvre alors, à celui qui pour d'autres, a tort.

Ce fil rouge, natif de tendre enfance,
s'il ne perd avec les jours, sa douce fragrance
du goût de vérité devant l'humaine justice,
fait de l'Homme en nous la réelle esquisse.

Si ces fils rouges, qui grimpent de nos racines
à nos branches tendues, du ciel le bleu jardinent,
alors chaque visage tissera l'humanité conquise, entière
et la boule malade, enfin auréolée, se nommera Terre.

Viviane El-Eini - Genève

La Faculté des lettres ouvre une inscription pour un poste de

PROFESSEUR ORDINAIRE en histoire du monde russe et slave et de sa place dans l'Europe

Charge: Il s'agit d'un poste à charge complète, comprenant 6 heures hebdomadaires de cours et de séminaires; recherches dans le domaine de l'histoire russe, maîtrise des problèmes de l'échange culturel entre la Russie et l'Europe, direction de recherches. L'enseignement se donnera aussi bien en russe qu'en français.

Titre exigé et conditions: doctorat ou titre jugé équivalent. Publications, expérience de l'enseignement universitaire.

Entrée en fonction: 1^{er} octobre 1999 ou à convenir.

Les dossiers de candidature doivent être adressés avant le 25 juin 1999 au secrétariat du doyen de la Faculté des lettres, rue de Candolle 3, 1211 Genève, auprès duquel peuvent être obtenus des renseignements complémentaires sur le cahier des charges et les conditions.

Désirant associer tant les femmes que les hommes à l'enseignement et à la recherche, l'Université souhaite recevoir davantage de candidatures féminines.



Pétition

Pour les personnes intéressées, sachez qu'une pétition adressée au Conseil d'Etat vaudois est en marche en faveur de madame Nihada Nurkic et de sa fille Lana Koric, réfugiées de Banja Luka, en Bosnie-Herzégovine depuis 1992. (Voir le sous la loupe dans FS du mois de décembre 1998, intitulé Nihada Nurkic, mère bosniaque). Réfugiées, bien intégrées, la mère travaille et la fille va à l'école, mais toutefois sans l'assurance de pouvoir rester chez nous, alors qu'elles n'ont plus de chez elles. Des amis lancent cette pétition afin qu'elles puissent obtenir un permis humanitaire. Délai le 25 juin. Pour obtenir la pétition, adressez-vous à Hélène Küng, av. des Alpes 24, 1006 Lausanne.

Femme + enfant + profession + politique + ?

Tel était le titre d'un débat organisé récemment par 3 associations dont le combat politique et féministe se rejoint. L'Association suisse pour les droits de la femme (ADF), la Fédération suisse des familles monoparentales et Frau und Politik de Berne avaient invité 5 conseillères nationales pour leur poser des questions vitales et urgentes pour les femmes.

A l'issue du débat, des résolutions ont été votées, dont une en faveur de l'assurance maternité, par plus de 100 femmes présentes ce samedi-là à Berne. (Voir FS de mai 99)

• **AVS** «Nous comptons sur la sagesse de nos autorités pour élaborer une 11^e révision digne des promesses faites après la 10^e révision. Il est hors de question de faire supporter aux seules femmes le poids financier de cette nouvelle version de notre assurance vieillesse.»

• **Elections fédérales** «Nous lançons un appel au Conseil fédéral, au Parlement et aux partis afin qu'ils soutiennent les candidatures féminines de telle façon que les proportions d'éluës au Conseil national et au Conseil des Etats augmentent

réellement. *Faites de la place, messieurs!*

Nous lançons un appel aux électeurs et électrices : votez femmes.

Nous exigeons de la presse qu'elle accorde autant de place dans les médias aux candidatures des femmes qu'à celles des hommes.»

• **Révision du système d'imposition de la famille** «Nous attendons du Conseil fédéral et du Parlement que, dans le cadre de la révision en cours de l'imposition de la famille, les charges fiscales des familles monoparentales soient allégées et correspondent enfin à leurs capacités économiques.

Nous attendons que les parents seuls soient mis au bénéfice des mêmes allègements fiscaux que les couples mariés, comme le prescrit la loi sur l'harmonisation fiscale.

La revendication d'une répartition équitable des charges fiscales est incontestable. Le principe de l'imposition adaptée aux capacités économiques est à la base du système d'imposition suisse. La charge fiscale doit correspondre à la capacité contributive économique du débiteur d'impôts. Ce principe doit maintenant devenir réalité pour toutes les contribuables dans le cadre de la révision en cours du système d'imposition de la famille.»

En guise de conclusion, une expérience récente: lors du débat du 21 avril 1999 au Conseil national sur l'Initiative «pour une représentation équitable des femmes dans les autorités fédérales», 30 orateurs et oratrices ont pris la parole: 15 hommes et 15 femmes. 85% des hommes qui se sont exprimés étaient opposés, 85% des femmes qui se sont exprimées étaient favorables à l'initiative ou au moins à un contre-projet. Rappelons qu'il n'y a qu'une femme sur 4 élus au Conseil national. S'il y avait eu à ce moment-là la parité dans ce Conseil, les votes auraient été différents et l'initiative n'aurait pas été rejetée par 96 voix contre 56. De même, s'il y avait eu depuis 50 ans une proportion équitable de femmes dans nos autorités, nous n'aurions pas eu à discuter si longtemps de l'assurance maternité!

Simone Chapuis Bischof